

**COMMISSION APPLICATION DES RÈGLEMENTS**

**19 décembre 2012**

Membres présents : Daniel FERTIN, Thierry GILBERT, Christian GUILLAUD, Daniel TRUCHY, José VIE.

Membre excusé : Michel NAUDIN, Raymond THILLOU .

**Affaire Seignelay 2 - Fruehauf du 18 novembre 2012**

M. Citras Edouard dirigeant et capitaine de Fruehauf excusé et représenté par l'entraîneur.

Lecture des rapports et des faits,

Audition de M. MAYRE Vincent (dirigeant) et M. CHAVET Florian (capitaine) de Seignelay 2

Audition de M. DELAUBRE Léo, arbitre de la rencontre

Audition de M. FERNANDES Gérard (président) et de l'entraîneur représentant M CITRAS de Fruehauf

**Décision de la commission:**

Les deux équipes ayant quittées le terrain à la 65ème minutes de jeu ce qui à entraîné l'arrêt du match.

**Donne match perdu par pénalité aux deux équipes et 0 point à chacune.**

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission Départementale Disciplinaire d'Appel dans les vingt jours (20 jours) ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification.

Le Responsable de la Commission d'Application des  
Règlements  
Thierry GILBERT